

RWANDA, VINGT-CINQ ANS APRÈS LE GÉNOCIDE ENQUÊTE

Génocide au Rwanda: révélations sur les mensonges de la France

De l'attentat contre le président rwandais Habyarimana aux ventes d'armes illégales en faveur du régime génocidaire, Mediapart et Radio France révèlent des documents inédits, dont une note de la DGSE, sur le génocide contre les Tutsis du Rwanda, qui a fait près d'un million de morts en 1994.

Fabrice Arfi et Benoît Collombat (Radio France)

6 février 2019 à 06h57

Bientôt vingt-cinq ans après le dernier génocide du XX^e siècle, celui des Tutsis du Rwanda, qui a fait près d'un million de mort en cent jours, en 1994, il demeure toujours des informations enfouies, inconnues du public.

Une enquête conjointe de Mediapart et Radio France révèle, mercredi 6 février, plusieurs documents inédits sur deux moments clés de la tragédie rwandaise, comme deux bornes dans l'horreur : d'un côté, l'attentat du 6 avril 1994 contre le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, considéré comme l'étincelle qui déclenchera les premiers massacres ; de l'autre, la poursuite des ventes d'armes au profit du régime génocidaire en dépit d'un embargo international.

Dans les deux cas, la France, accusée depuis un quart de siècle de compromissions multiples avec le pouvoir extrémiste hutu avant, pendant et après le génocide, se retrouve en première ligne.

Une fois de plus.

I. La note oubliée de la DGSE

Il est 20 h 21, ce 6 avril 1994, quand le pilote du Falcon 50 qui transporte le président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue du Burundi annonce à la tour de contrôle de l'aéroport de Kigali l'entame de sa phase d'atterrissage. Le chef de l'État rwandais revient de Tanzanie où il a conclu, la mort dans l'âme, un accord politique avec les rebelles tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) contre l'avis de la frange la plus radicale des Hutus, soutiens du président.

Il est 20 h 25 quand un signal de détresse est déclenché, mais il est trop tard. Deux missiles viennent de déchirer la nuit rwandaise. L'un fait mouche et abat l'avion, dont aucun des neuf passagers ne survivra. Dans les minutes qui suivent, les massacres de masse contre les Tutsis débutent. Le génocide préparé de longue date par les Hutus extrémistes peut commencer, méthodiquement.



Les débris de l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, abattu le 6 avril 1994. © Reuters

Depuis maintenant vingt-cinq ans, deux thèses s'affrontent dans le débat public et les tribunaux sur la responsabilité de l'attentat, perçu comme l'acte déclencheur des tueries. L'une évoque la responsabilité du FPR, tandis que l'autre avance celle des extrémistes hutus.

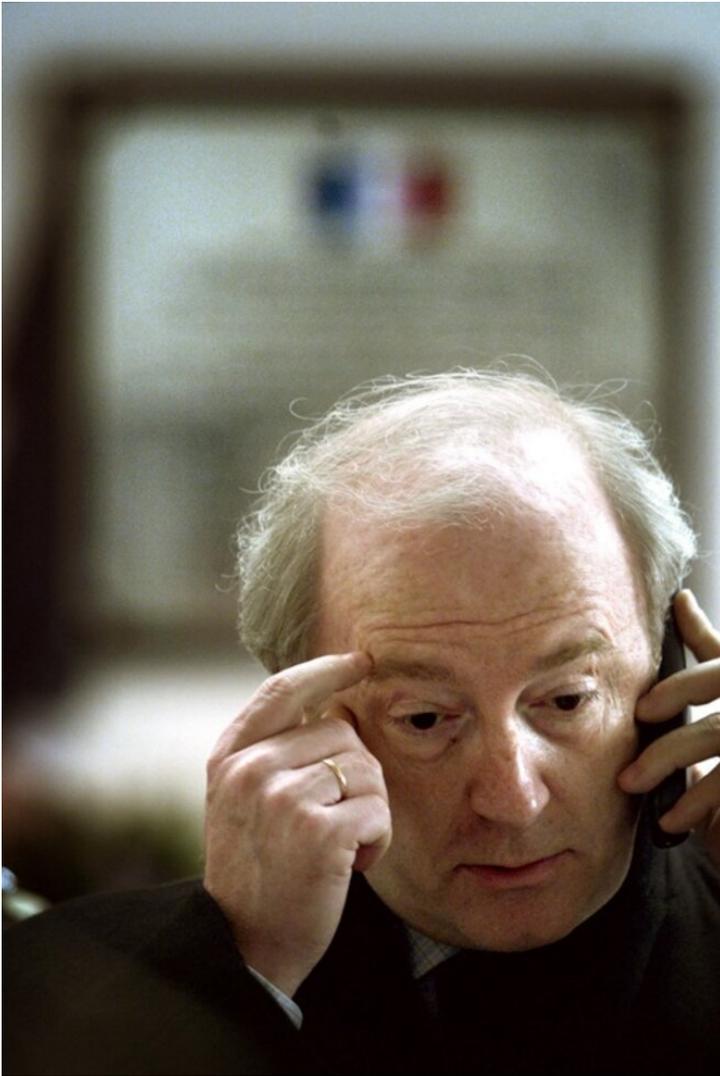
La France, alors dirigée par le président socialiste François Mitterrand et un gouvernement de cohabitation emmené par le premier ministre de droite Édouard Balladur, a toujours privilégié la première.

Dès le 7 avril, le conseiller de François Mitterrand, Bruno Delaye, écrit dans une note élyséenne « signalée » : « *L'attentat est attribué au Front patriotique rwandais.* » Le même jour, le général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier du président français, présente dans une note « très signalée » la responsabilité du FPR comme « *hypothèse vraisemblable* ».

Quelques jours plus tard, le 25 avril, l'ambassadeur de France à Kigali, Jean-Michel Marlaud, souligne que l'attentat est « *probablement l'œuvre du FPR* », considérant comme « *d'une très grande fragilité* » la thèse d'une responsabilité des extrémistes hutus. « *La responsabilité du FPR, sans être prouvée, est beaucoup plus vraisemblable* », observe-t-il encore.

Le 29 avril, le général Quesnot affirme cette fois : « *On a dit les Hutus ont abattu l'avion. Mais c'est faux. Ce sont des mercenaires, recrutés par le FPR ou issus de lui, qui ont abattu l'avion.* » La lecture des événements que fait alors le haut-gradé consiste à voir derrière l'acte imputé aux Tutsis du FPR le pire des cynismes : provoquer les massacres de sa propre ethnie en abattant l'avion du président Habyarimana, dans l'espoir de prendre le pouvoir à la faveur d'une guerre civile dont il sortirait vainqueur. Au prix du sang des siens.

« *La Garde présidentielle, dont le chef avait été tué avec le président et qui n'est pas composée d'enfants de cœur, s'est mise à massacrer : on avait tué leur président. C'était exactement ce que voulait le FPR car le président Habyarimana constituait le seul véritable obstacle à sa prise de pouvoir* », analyse ainsi le général Quesnot. Ce dernier n'hésite pas à parler des Tutsis comme des « *Khmers noirs* » sous l'influence des Anglo-Saxons qui, à travers eux, auraient voulu réduire la puissance de la France dans la région des Grands Lacs.



Hubert Védrine, ancien secrétaire général de l'Élysée sous François Mitterrand.
© Reuters

Le temps a passé et la nature du soupçon n'a pas changé chez les soutiens de François Mitterrand. Ainsi Hubert Védrine, secrétaire général de la présidence de la République à l'époque des faits, déclarait-il en février 2017, dans l'hebdomadaire *Le 1*, au sujet de l'attentat du 6 avril 1994 : « *En 1995, on n'en savait rien. Avec les années, ma conviction s'est renforcée que c'est probablement Kagamé* [du FPR et actuel président du Rwanda – ndlr]. »

Les services de l'État ne savaient-ils vraiment « *rien* » ? Mediapart et la cellule investigation de Radio France ont mis la main sur une note de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), jamais dévoilée à ce jour, qui présentait pourtant, dès le 22 septembre 1994, comme « *hypothèse la plus plausible* » la responsabilité d'extrémistes hutus dans l'attentat.

Soit exactement la thèse inverse de celle défendue bec et ongles au même moment à l'Élysée, dont l'aveuglement politique va entraîner la France dans une série de compromissions multiples vis-à-vis du régime génocidaire.

Cette note « *confidentiel défense* » a été déclassifiée par le ministre de la défense le 17 septembre 2015, dans le cadre d'une enquête des juges d'instruction parisiens Marc Trévidic et Nathalie Poux.

Ce document du renseignement français désigne deux extrémistes du régime, les colonels Théoneste Bagosora, ancien directeur du cabinet du ministre de la défense, et Laurent Serubuga, ancien chef d'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), comme « *les principaux commanditaires de l'attentat du 6 avril 1994* ».

Les agents français reviennent sur le parcours du colonel Bagosora, considéré comme l'un des « *cerveaux* » du génocide des Tutsis (condamné à la prison à vie puis à 35 ans de détention, en appel, par le Tribunal pénal

international) et de l'ancien chef d'état-major des armées, Laurent Serubuga, autre acteur clé du génocide, qui s'est installé en France dans les années 1990.

« Tous deux natifs de Karago, à l'instar du défunt président Habyarimana, [Théoneste Bagosora et Laurent Serubuga] se sont longtemps considérés comme les héritiers légitimes du régime, écrit ainsi la DGSE. Leur mise à la retraite, prononcée en 1992 par le président Habyarimana, alors qu'ils espéraient obtenir le grade de général, avec les privilèges afférents, a été à l'origine d'un lourd ressentiment et d'un rapprochement remarqué auprès de Mme Agathe Habyarimana, veuve du président et considérée souvent comme l'un des principaux cerveaux de la tendance radicale du régime. »

« Cette opération [l'attentat contre l'avion du président Habyarimana] aurait été préméditée de longue date par les extrémistes hutus, poursuit le renseignement français. L'assassinat de ministres de l'opposition modérée et de Tutsis, moins d'une demi-heure après l'explosion du Falcon présidentiel, confirmerait le haut degré de préparation de cette opération. »

Pour le militaire français Guillaume Ancel, qui se bat pour la reconnaissance d'une responsabilité de la France dans le génocide des Tutsis du Rwanda, cette note inédite de la DGSE est capitale. *« Cette note, dit-il, est la preuve du déni français dans cette histoire. Grâce à la DGSE, on sait tout depuis le début et pourtant le sommet politique de l'État construit des faits alternatifs. »* Il poursuit : *« On sait que des massacres sont en préparation, et on soutient les futurs génocidaires ; ils commettent des atrocités et on les soutient ; et après le génocide, on continue de les soutenir. La France est complice. »*

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la DGSE alerte ainsi le sommet de l'État. Dès le 13 février 1993, les agents du renseignement français évoquent, dans une note, un *« vaste programme de purification ethnique dirigé contre les Tutsis, dont les concepteurs seraient des proches du chef de l'État »*.

Le 8 avril 1994, deux jours après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, le renseignement extérieur écrit que *« les événements actuels sont à replacer dans un contexte d'affrontement entre Hutus du Nord et Hutus du Sud »*, avec *« la possibilité d'un complot politique organisé et soigneusement préparé, comme le montre l'exécution de l'attentat, relativement complexe sur le plan technique »*.

Le 11 avril 1994, la DGSE estime que les missiles qui ont abattu l'avion présidentiel provenaient *« de la bordure du camp militaire de Kanombe »*, contrôlé par la garde présidentielle. Les espions français écartent donc, *a priori*, la responsabilité du FPR dans l'attentat.



L'ancien juge d'instruction Marc Trévidic. © Reuters

Les expertises menées par les juges Trévidic et Poux ont confirmé, en 2012, que la « *zone de tir la plus probable* » d'où sont partis les missiles se situait sur le « *site de Kanombe* », quartier général de la garde présidentielle. L'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana s'est conclue par un non-lieu, en décembre 2018, faisant s'écrouler l'accusation contre neuf membres du FPR mis en examen.

La teneur de ces notes du renseignement français est d'ailleurs confirmée par celles des espions belges. Ainsi, dès le 7 avril 1994, le Service général du renseignement belge (SGRS) estime que « *les auteurs du tir sur l'avion ne seraient pas nécessairement le FPR qui est sur sa colline, mais pourraient bien être des militaires qui ne veulent pas la paix* ».

Le 12 avril, le renseignement belge écrit qu'« *au Rwanda, chacun pense que c'est le colonel Bagosora qui est responsable de l'attentat contre l'avion présidentiel* ». Ce que confirme, le 15 avril, un informateur du service belge pour qui « *ce serait le colonel Bagosora qui se trouve derrière l'attentat contre l'avion présidentiel* ».

Une piste des extrémistes hutus appuyée, à l'époque, par l'ancien directeur de la Banque centrale du Rwanda, Jean Birara. Le 26 mai 1994, ce dernier détaille aux enquêteurs militaires belges comment les extrémistes hutus regroupés autour du colonel Bagosora ont fomenté, selon lui, un « *complot* » contre le président Habyarimana qui « *semblait décidé, cette fois-ci, à appliquer les accords d'Arusha* », c'est-à-dire les négociations politiques aboutissant au partage du pouvoir avec le FPR.

Selon Jean Birara, c'est le colonel Bagosora « *qui a pris la décision d'abattre l'avion du président* » Habyarimana, en accord avec sa belle-famille.

L'analyse est la même du côté des États-Unis, qui soutiennent alors Paul Kagamé. Ainsi, selon une note déclassifiée datée du 7 avril 1994 du Bureau of Intelligence and Research (l'agence de renseignement du département d'État américain) que nous avons pu consulter, une source (dont l'identité n'a pas été rendue publique) « *indique à l'ambassadeur David Rawson que des militaires extrémistes hutus (qui pourraient appartenir à la garde présidentielle) sont responsables de l'attentat contre l'avion qui transportait le président rwandais Habyarimana [...]* ».

Dans un mémorandum déclassifié, adressé le 8 avril 1994 au secrétaire américain à la défense, on peut lire, à nouveau, cette phrase : « *Les extrémistes hutus ont probablement abattu l'avion du président.* » Et derrière ces extrémistes se trouve l'ombre d'un homme : Théoneste Bagosora.

Contacté, l'avocat d'Agathe Habyarimana, soupçonnée d'après la note de septembre 1994 de la DGSE d'être intimement liée au complot qui aboutira à l'assassinat de son propre mari, bat en brèche les accusations. M^e Philippe Meilhac parle d'une note dont « *le contenu est anachronique* », précisant que d'autres documents issus du même service de renseignement se montrent plus nuancés sur la responsabilité de l'attentat du 6 avril.

M^e Meilhac, qui défend la thèse d'une responsabilité du FPR, rappelle également que sa cliente était partie civile – c'est-à-dire victime – dans l'enquête sur l'assassinat de son mari et qu'elle n'a jamais été mise en examen dans une procédure sur son éventuelle responsabilité politique dans le génocide.

Également sollicité au sujet de la note de la DGSE que révèlent Mediapart et Radio France, Hubert Védrine explique que « *c'est bien possible* ». « *Il y avait des tas de notes, d'origines diverses envisageant les deux hypothèses [...]. Les deux interprétations, extrémistes tutsis ou hutus, sont de toute façon honorables pour la France puisque les gens qui ont agi l'ont fait pour interrompre le compromis de la France avec les accords d'Arusha [signé par le président Habyarimana – ndlr]* », assure l'ancien secrétaire général de l'Élysée, considéré par de nombreux historiens et journalistes spécialistes de la question rwandaise comme l'un des responsables de la compromission française dans cette tragédie.

II. La BNP et les armes pour les génocidaires



Le colonel Théoneste Bagosora, en février 1997, trois ans après le génocide au Rwanda. © Reuters

On retrouve également le colonel Bagosora, parfois surnommé « le Himmler du Rwanda », dans le cadre de l'enquête ouverte, en septembre 2017, contre la banque BNP Paribas pour « complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité », à la suite d'une plainte déposée par les associations Sherpa, Ibuka et le Collectif des parties civiles pour le Rwanda.

L'instruction est dirigée par les juges français Alexandre Baillon et Stéphanie Tacheau.

La banque est soupçonnée d'avoir contribué au financement d'un achat illégal d'armes à destination du Rwanda, en juin 1994, deux mois après le déclenchement du génocide. Et cela malgré un embargo sur les armes voté par les Nations unies, un mois plus tôt. 80 tonnes d'armes auraient ainsi été livrées depuis les Seychelles jusqu'à Goma, au Zaïre, à proximité de la frontière rwandaise.

Le 10 novembre 2005, devant le Tribunal pénal international, Théoneste Bagosora a reconnu la réalité de ces livraisons d'armes, effectuées depuis les Seychelles par deux rotations d'avion.

Le juge Baillon a tenté, en vain, d'entendre l'ancien « *cerveau* » du génocide, actuellement détenu au Mali. Les autorités maliennes lui font cette réponse, le 14 février 2018 : « *Théoneste Bagosora a indiqué qu'il ne souhaitait pas évoquer ce dossier avec nous, ni être entendu par le magistrat français, et qu'il ne répondrait pas à ses questions.* »

Mais les flux financiers, eux, ont parlé. Pour l'aider à acheter des armes en plein embargo, le colonel Bagosora s'est adjoint les services d'un intermédiaire sud-africain : Petrus Willem Ehlers.

Cet ancien secrétaire particulier du premier ministre d'Afrique du Sud, puis président de 1984 à 1989 durant l'apartheid, a joué un rôle clé dans cette livraison d'armes illégale, grâce à un compte bancaire suisse ouvert le 14 octobre 1993.

Les commissions rogatoires lancées par les juges français auprès des autorités suisses qui avaient enquêté sur le sujet dans les années 1990 établissent de manière formelle que Petrus Willem Ehlers a bien utilisé son compte, baptisé CHEATA, à l'Union bancaire privée (UBP) à Lugano, en Suisse, afin de recevoir l'argent correspondant à ces achats d'armes.

Comme le montre la documentation fournie par l'UBP, le 14 juin 1994, le compte de l'intermédiaire sud-africain est crédité de 592 784 dollars, provenant de la Banque nationale du Rwanda (BNR).

Deux jours plus tard, le 16 juin 1994, le même compte est crédité de 734 099 dollars. De l'argent ensuite transféré sur un compte de la Banque centrale des Seychelles, auprès de la Federal Reserve Bank of New York, les 15 et 17 juin 1994. Des relevés bancaires fournis aux autorités suisses par l'UBP de Lugano démontrent également que la Banque nationale de Paris (BNP) a bien validé ces deux paiements, sur lesquels enquête aujourd'hui la justice française.

Contactée, la BNP n'a pas souhaité réagir.

Dans un courrier adressé à son responsable juridique, le 8 octobre 1996, le gestionnaire du compte du courtier en armement Petrus Willem Ehlers écrit : « *Nous avons pu constater qu'il s'agissait d'une transaction commerciale "à l'africaine". [Le compte] CHEATA a opéré comme intermédiaire dans une vente de baraquas préfabriquées entre l'Afrique du Sud et le Zaïre d'un côté, et l'achat de poissons frais entre les Seychelles et le Zaïre.* »

En réalité, il ne s'agit nullement de « *poissons frais* », mais d'armes. Ainsi, lorsque le responsable de la fiduciaire qui gère le compte de Petrus Willem Ehlers est interrogé par la police cantonale suisse, le 4 décembre 1996, il dit tout ignorer de la véritable contrepartie de ces flux financiers.

« *En 1994, lors de mes relations d'affaires avec M. Ehlers, je n'ai jamais eu le moindre soupçon qu'il pouvait s'agir en fait d'un trafic d'armes. Les fournitures de poissons pouvaient éventuellement masquer ce commerce d'armes* »,

explique l'intéressé, un certain Adriano S.

Afin de mieux éclairer le contexte dans lequel s'est effectué cet achat d'armes, et d'évaluer la connaissance de BNP sur les risques d'une telle transaction financière à l'époque, les magistrats français ont également entendu Jacques Simal.

Cet ancien responsable de la Banque Bruxelles Lambert (BBL) a été détaché à la Banque commerciale du Rwanda (BCR) jusqu'en avril 1994, avant de rentrer en Belgique pour diriger « *la cellule de crise* » de la banque avec le Rwanda.

Son témoignage est décisif. Jacques Simal raconte comment les extrémistes hutus ont cherché par tous les moyens à mettre la main sur de l'argent frais, après le déclenchement du génocide, notamment par le biais du gouverneur de la Banque nationale du Rwanda. La même banque utilisée en juin 1994 pour acheter 80 tonnes d'armes, livrées depuis les Seychelles.

« Le gouverneur [de la Banque nationale du Rwanda] était une personne très impliquée politiquement avec le pouvoir, je pense à la tendance Hutu Power [les extrémistes hutus – ndlr], ce sont des choses que l'on m'a dites à l'époque », explique Jacques Simal au juge Alexandre Baillon, qui s'est déplacé en Belgique, le 6 février 2018.

« Il est à l'origine de tentatives de prélèvements de fonds à la BCR [Banque commerciale du Rwanda – ndlr] au profit de la banque nationale. Il avait exigé que tous les fonds des banques privées soient rapatriés à la BNR puisqu'en fait, concrètement, le gouvernement intérimaire [soutien des génocidaires – ndlr] estimait que la BNR était son bras financier. La BNR considérait que les devises détenues par les banques privées lui appartenaient. Pour ma part, je me suis opposé à ces tentatives de prélèvements, à partir du moment où j'agissais à Bruxelles. »

L'embargo sur les armes décidé par les Nations unies, en mai 1994, ne fait que renforcer l'attitude de fermeté de la banque belge. *« Dès l'instant où il y a eu cet embargo, il y a eu une réunion au niveau du MAE [ministère des affaires étrangères – ndlr] belge pour les aviser des conditions d'application de cet embargo, témoigne encore Jacques Simal. Quand le secrétaire général est rentré de réunion, il nous a communiqué les directives pour qu'aucun transfert de fonds suspects à la demande du Rwanda ne soit exécuté. »*

Interrogé par la cellule investigation de Radio France et par Mediapart sur ces livraisons d'armes, le 28 janvier 2019, l'ancien chef d'état-major des armées (d'avril 1991 à septembre 1995), l'amiral Jacques Lanxade, affirme n'en avoir « *jamais* » eu connaissance.

« C'est un sujet qui n'est jamais venu en discussion au conseil restreint [de défense, à l'Élysée], affirme Jacques Lanxade. *Pour une raison simple : les livraisons d'armes étaient interdites par l'embargo décrété par les Nations unies. Pour le chef d'état-major français, que j'étais, il ne s'est rien passé, en tout cas, pas sous mon autorité. Les livraisons d'armes peuvent passer par différents canaux. Les livraisons d'armes, reconnues par la France, l'ont été par le canal du ministère de la coopération, à l'époque, qui n'était pas sous l'autorité du ministre de la défense, ni du chef d'état-major des armées. »*

À la question de savoir comment l'armée française, qui contrôlait l'aéroport de Goma, a pu laisser passer 80 tonnes d'armes en juin 1994, en plein embargo des Nations unies, l'amiral Lanxade répond : *« Nous ne contrôlions qu'une partie de ce terrain d'aviation, pour nos propres besoins, qui étaient des besoins militaires. Nous n'avons pas "chassé" les Zaïrois sur ce terrain. Libre à eux de faire ce qu'ils voulaient, dans le cadre des autorisations qu'ils avaient. De toute façon, il n'y avait pas un flux d'armes qui transitait par l'aéroport de Goma. »*

Cela signifierait donc que 80 tonnes d'armes débarquent à Goma, en juin 1994, et que l'armée française ne le voit pas ? *« Ça ne me paraît pas impossible. Il n'y a aucune preuve là-dessus, il y a peut-être des armes qui sont passées, je n'en sais rien. Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Mais je peux vous dire que les forces armées françaises n'ont rien à voir avec ça. »*

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Boîte noire

À la suite de la publication de cette enquête, nous avons reçu le droit de réponse de Laurent Serubuga, que nous reproduisons en intégralité sous l'onglet « Prolonger » de cet article.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.